

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) EN PROTECTION SOCIALE LOME - TOGO

SECTION : Inclusion Sociale

SECTION A

1. Titre de la consultation : Appui au fonctionnement du Comité national de promotion de la protection sociale (CNPPS)

2. Programme & projet concerné ID : Inclusion Sociale

3. Objectif spécifique du projet : L'objectif de cette consultation est de dynamiser le fonctionnement du CNPPS à travers une assistance technique à la coordination de la protection sociale au Togo en vue de bâtir progressivement un système de protection sociale dans le pays.

Les objectifs spécifiques de cette consultation sont :

- appuyer le fonctionnement du CNPPS et des CRPPS ;
- mettre en place un mécanisme de collecte d'information, de suivi et de reddition de compte sur la protection sociale ;
- renforcer les compétences techniques et organisationnelles des secrétariats techniques du CNPPS et des CRPPS pour l'élaboration des plans annuels de travail et des rapports annuels de performance sur la protection sociale ;
- organiser la session 2020 des acteurs de la protection sociale ;
- élaborer un rapport annuel consolidé sur la situation de la protection sociale au Togo.

4. Contexte et justification de la consultation :

Depuis la crise économique de 2008, la protection sociale a pris de l'importance dans les pays africains. D'énormes ressources ont été débloquées par les gouvernements africains et les partenaires techniques et financiers afin de permettre aux populations vulnérables de se prémunir contre les risques sociaux. Cependant, la couverture en matière de protection sociale reste faible. Moins de 10% de la population sont couverte par des programmes de protection sociale en Afrique.

A nouveau en crise en 2020 à la faveur de COVID-19, le monde, en particulier l'Afrique, a redécouvert l'importance d'accorder une plus grande attention la mise en place de systèmes solides de protection sociale, y compris l'importance de disposer d'un registre social unique notamment en situation de choc.

Au Togo, le regain d'intérêt pour la protection sociale s'est révélé à travers les différents stratégies et plans de développement mis en œuvre depuis 2013. L'actuel plan national de développement (PND) (2018-2022) accorde de l'intérêt à la protection sociale dans son axe stratégique 3 : « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion ». L'ambition du PND est de relever le défi de la protection sociale afin de fournir une couverture sociale à tous, à travers la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale, adaptés au contexte national et aux personnes ciblées du secteur informel, les femmes et les enfants en particulier.

Pour, traduire cette ambition en des actes concrets une Direction Générale de la Protection Sociale a été créée, en 2013, au sein du Ministère chargé de la Protection Sociale. De plus, un Comité National de Promotion de la Protection Sociale a également été mis en place conformément à l'arrêté N°008-2013/MTESS/DGTLS portant création, attributions et composition du Comité national pour la promotion de la protection sociale, regroupant les ministères, les institutions et les partenaires techniques et financiers impliqués dans la thématique. En dépit de ces efforts, plusieurs défis restent à relever afin de disposer d'un système de protection social solide.

En effet, les réflexions sur l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale démarrées en 2006 par

le protocole d'accord du Dialogue social tripartite avaient entre autres comme recommandation l'élaboration d'une politique de protection sociale élargie. Cette préoccupation a été renforcée par la crise économique de 2008. En 2010, une feuille de route pour la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) a été élaborée avec la mise en place d'un cadre de travail sur la politique de protection sociale. Le document de la PNPS a été validé techniquement en 2012. La longue phase (2012-2015) d'intégration des observations du conseil des ministres, a conduit à la nécessité de l'actualisation de la PNPS à partir de 2016. L'outil SPPOT (Social Protection Policy Options Tools) a permis d'actualiser les données de la PNPS a suivi en août 2019 de la finalisation de ladite politique accompagnée d'un plan d'action. La PNPS est toujours en attente de validation par le gouvernement.

De même, le CNPPS et les CRPPS sont limités dans leur rôle de coordination des acteurs et des interventions de la protection sociale aux niveaux national et régional. Un nombre important de programmes, projets et initiatives de protection sociale, dont certains sont financés sur le budget de l'Etat, sont en cours de mise en œuvre dans les cinq régions du pays sans qu'il n'y ait de dispositifs performants au niveau des régions et au niveau central qui les coordonnent et les orientent. Le Gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale met en œuvre le programme des filets sociaux qui peut constituer le noyau de tout mécanisme national de coordination de la protection sociale dans le pays.

Dans le même ordre d'idées, les efforts pour la mise en place d'un Registre Social Unique n'ont pas encore abouti or, l'absence d'un tel registre aboutit à des problèmes réels de ciblage des personnes vulnérables, notamment en période de crise.

L'occurrence cyclique des crises montre qu'il est important pour tout pays, en particulier les pays les plus pauvres, de se doter de systèmes solides de protection sociale, à côté d'autres systèmes comme ceux de la santé, de l'agriculture ou encore de l'éducation.

Les présents termes de références sont élaborés pour le recrutement du/de la consultant(e) national(e) en appui au Comité national de promotion de protection sociale (CNPPS) et ses démembrements régionaux, en vue de les aider dans le processus de mise en place un socle solide de protection sociale au Togo.

5. Supervision :

Le/la consultant(e) retenu sera sous la supervision directe du Chef section Inclusion sociale de l'UNICEF et la supervision technique du Directeur général de la Protection sociale.

6. Résultats attendus :

Au terme de la consultation, les résultats ci-après sont attendus du/de la consultant(e) :

- les outils de collecte d'informations sur la protection sociale sont disponibles ;
- les réunions trimestrielles prévues par les CNPPS et CRPPS sont tenues ;
- les rapports annuels des CNPPS et CRPPS sont élaborés, validés et disponibles ;
- les secrétariats techniques du CNPPS et des CRPPS sont techniquement compétents et opérationnels ;
- la session annuelle des acteurs de la protection sociale est tenue ;
- un rapport annuel consolidé sur la situation de la protection sociale au Togo est élaboré ;
- le forum sur la protection sociale au Togo tenue.

7. Méthodologie :

La mission du/de la consultant(e) sera de neuf (09) mois et se déroulera en trois (03) phases de trois mois chacune.

La première phase (juin à août 2020) sera consacrée à l'organisation des secrétariats techniques du CNPPS et des CRPPS, l'élaboration des outils de collecte de données sur la situation de la protection sociale et du canevas des rapports sur la situation de la protection, aux préparatifs pour l'organisation de la session annuelle sur la protection sociale.

La seconde phase (novembre, décembre 2020 et janvier 2021) sera destinée à la préparation d'un forum national sur la protection sociale, l'élaboration d'un rapport annuel sur la situation de la protection sociale,

l'appui à la finalisation des plans d'action du CNPPS et des CRPPS et de la cartographie des acteurs de la protection sociale et de l'action sociale, la cartographie des personnes vulnérables et celle des interventions de protection sociale au Togo.

La troisième phase (mai à juillet 2021) sera consacrée à la diffusion des rapports annuels pour le niveau national et régional, à la préparation immédiate du forum national sur la protection sociale, à la diffusion des rapports annuels (national et régionaux) de la politique nationale et des plans d'action et à l'appui au CNPPS pour les différents travaux qu'il/elle aura à effectuer. Il/elle appuiera également la Direction Générale de la Protection Sociale dans son travail de plaidoyer et de renforcement des capacités des acteurs de la Protection Sociale. Il/elle poursuivra le renforcement des capacités des Comités régionaux de protection sociale. Cependant, la tenue de la session annuelle 2020 des acteurs de la protection sociale et le forum sur la protection sociale est subordonnée à l'amélioration de la situation sanitaire liée à la COVID-19.

Le/la consultant(e) participera à toutes les sessions du CNPPS et présentera l'évolution de sa mission au comité pour validation. Il appuiera le Secrétariat du CNPPS. A cet effet, le CNPPS est chargé de l'assurance qualité des produits délivrés par le/la consultant(e). Le comité sera spécifiquement chargé de :

- valider la méthodologie et le chronogramme de la mission du/ de la consultant(e) ;
- assurer un accès facile aux informations nécessaires au/à la consultant(e) ;
- faire le suivi de la mission et donner des orientations pour son bon déroulement ;
- valider les documents produits par le/la consultant(e) ;
- veiller à la qualité des produits finaux.

Au regard de la situation liée à la pandémie de Coronavirus, le/la consultant(e) pourrait réaliser certains travaux à distance (réunion, etc.)

Le/la consultant(e) travaillera dans les bureaux de la Direction générale de la protection sociale et utilisera son ordinateur privé.

8. Poste d'affectation : Inclusion Sociale/DG Protection Sociale

Superviseurs : Chef section Inclusion Sociale et DG de la Protection Sociale

9. Principales tâches à accomplir (*Délai estimé nécessaire pour terminer les tâches. Joindre d'autres documents, si nécessaire, pour décrire les attributions*)

Le/la consultant(e) retenu réalisera les principales tâches suivantes :

- élaborer un plan de travail et la méthodologie de la mission ;
- élaborer et valider les outils de collecte de donnée sur les interventions en matière de protection sociale ;
- renforcer les capacités des comités régionaux de protection sociale, notamment pour l'utilisation des outils de collecte des données ;
- élaborer les rapports national et régionaux annuels sur la protection sociale au Togo ;
- appuyer l'élaboration des plans d'action du CNPPS et des CRPPS ;
- élaborer la cartographie des régimes et programmes de filets sociaux existants au Togo ;
- appuyer le fonctionnement du CNPPS et des CRPPS ;
- finaliser la cartographie des acteurs de la protection sociale et de l'action sociale ;
- proposer une cartographie des personnes vulnérables ;
- préparer le forum national sur la protection sociale ;
- apprécier l'efficacité du dispositif institutionnel et mécanismes de coordination du système de protection sociale ;
- apporter une assistance technique et organisationnelle à l'équipe de la Direction générale de protection sociale ;
- développer des modules de formation adaptés aux différents acteurs ciblés (gouvernement, services déconcentrés, société civile) ;
- contribuer à la mise en place un système d'information intégré sur la protection sociale au Togo ;
- proposer un système de suivi et de reporting des actions de protection sociales en lien avec le budget de l'Etat et des ministères sectoriels ;

- contribuer à la diffusion des stratégies, politiques, rapports et documents sur la protection sociale ;
- faire des présentations des résultats d'étapes (Powerpoint) au CNPPS au cours des différentes sessions, y compris extraordinaires ;
- appuyer la réflexion sur la protection sociale en situation de crise ;
- assurer la préparation directe du forum national et participer activement à l'organisation du forum réaliser toutes autres tâches confiées par ses superviseurs, le Chef section Inclusion sociale de l'UNICEF et le Directeur général de la protection sociale ;
- exécuter toutes autres tâches confiées par ses superviseurs.

10. Produit final :

Les produits finals attendus du/de la consultant(e) sont :

- le rapport annuel sur la situation de la protection sociale au Togo validé par le CNPPS ;
- le résumé analytique (résumé en français et en anglais de 10 pages environ) du rapport annuel sur la situation de la protection sociale au Togo disponible ;
- les rapports régionaux des CRPPS validés au niveau régional et national ;
- les outils de collecte d'informations sont disponibles ;
- les plans d'action du CNPPS et des CRPPS validés et disponibles ;
- la cartographie des interventions et acteurs de la protection sociale et de l'action sociale finalisée ;
- la cartographie type des personnes vulnérables est disponible ;
- le rapport sur l'efficacité du dispositif institutionnel et mécanismes de coordination du système de protection sociale élaboré est disponible ;
- les modules de formation sur la protection sociale adaptés aux différents acteurs ciblés (gouvernement, services déconcentrés, société civile) élaborés ;
- Les documents et rapports de préparation ainsi que le rapport final du forum national sur la protection sociale disponibles.

11. Durée de travail : La mission du/de la consultant(e) national(e) va s'étaler sur neuf (09) mois. Elle est répartie en trois (03) phases de trois (03) mois chacune.

12. Profil de l'expertise

Le/la consultant(e) intéressé(e) devra disposer des qualités suivantes :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+ 5 minimum en sciences sociales, économie planification ou toute autre discipline équivalente ;
- avoir au moins 05 années d'expériences professionnelles en protection sociale ;
- avoir un sens du travail en équipe dans un sens critique et constructif ;
- avoir une connaissance des politiques de développement économique et sociale du Togo, une bonne connaissance ou expérience en protection et assistance sociale au Togo ou dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ;
- avoir au moins deux (2) expériences en élaboration de rapport sur la protection sociale ou prestations similaires ;
- avoir la connaissance et la maîtrise de l'analyse dans le cadre du suivi des ODD ;
- avoir une parfaite connaissance du français et être capable d'exploiter des documents de travail en anglais ;
- avoir une bonne capacité rédactionnelle et une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;
- avoir des capacités techniques en transfert de compétences, formation ;
- disposer d'une bonne aptitude à gérer des situations imprévues et ajuster les priorités en conséquence.

Le/la consultant(e) sera évalué par ses superviseurs à la fin de la consultation.

13. Remise et contenu des offres :

Les offres soumises par les candidat(e)s devront inclure :

A. L'offre technique

La proposition technique doit comprendre :

- une note de compréhension des termes de référence ;
- une méthodologie d'exécution de la mission ;
- un chronogramme de réalisation de la mission précisant les différentes phases
- le plan de rédaction des différents rapports ;
- des outils de collecte de données ;
- le curriculum vitae du/de la consultant(e) et ses références ; les références devant être constituées par une description détaillée des interventions similaires réalisées par le/la consultant(e) ainsi que les noms et adresses des clients qui en ont bénéficié.

Les critères de notation des offres techniques sont résumés dans le tableau suivant :

Critères d'évaluation de l'offre	Note maximale
– Compréhension des TDR	10
– Méthodologie, chronogramme et plan de rédaction du Plan	30
– Expérience et Références techniques pertinentes	40
– Profil des Consultant(e)s	20
– Total	100

B. L'offre financière

La proposition financière doit contenir les coûts afférents à la consultation (honoraires mensuels, bureautique, communication et missions sur le terrain) en francs CFA. Seules les offres financières des candidats ayant obtenu au moins 70 points pour l'offre technique seront ouvertes. Chaque offre financière recevra une note sur 100. A l'offre du mieux-disant sera attribuée la note de 100 points. Les notes respectives des autres soumissionnaires seront calculées de la façon suivante : $100 * \text{Montant de l'offre du mieux-disant} / \text{Montant de l'offre du soumissionnaire évalué}$. Le résultat constituera la note d'évaluation financière à attribuer aux soumissionnaires respectifs ayant franchi l'évaluation technique.

C. Evaluation finale

La note de l'évaluation finale sera la combinaison des évaluations technique et financière avec une pondération de 75% pour la note technique et 25% pour la note financière. Cette note est calculée comme suit :

$\text{Note technique} * 75\% + \text{Note financière} * 25\%$.

Le candidat ou la candidate ayant obtenu la meilleure note finale sera retenu pour la consultance.

L'offre financière sera analysée et éventuellement négociée dans les limites budgétaires disponibles avec le soumissionnaire ayant eu la meilleure note finale.